



LIAISON

Journal d'information de la CGT-Freescale

N°75

Octobre 2005

EDITO

Travail Emploi Salaire *Au centre des négociations*

Page 1

EDITO

Page 2

FSL ET KAA

Page 3

Feu à volonté

*

La « poussière Du diable »

Page 4

Tribune libre

Tout va très bien, Madame la Marquise ! Les actionnaires des entreprises cotées au Cac40 ont de quoi se réjouir. Les quarante plus grandes entreprises françaises ont généré plus de 40,5 milliards d'euros de profits pour les six premiers mois de l'année. C'est dix de mieux qu'au premier semestre 2004, et le double des résultats enregistrés sur la même période en 2003. Les profits devraient battre selon les prévisionnistes un nouveau record historique avec plus de 75 milliards. Total, France Télécom, EADS, Renault et consort... sont à la fête et leurs actionnaires avec. Ils vont une fois de plus toucher le jackpot. Pour 2004, la part des bénéfices consacrée aux seuls dividendes versés aux actionnaires avait atteint près de 42 %.

Mais à part ça, Madame la Marquise ? Comme dans la chanson, on déplore un tout petit rien. Ces résultats se font contre le travail, l'emploi et sa rémunération. Le travail est détournée de sa finalité : les conditions de travail se détériorent à vitesse grand V. La précarité de l'emploi sous toutes ses formes est érigée en règle, comme l'illustre le contrat nouvelle embauche adopté cet été. Le chômage reste à un niveau inacceptable, le pouvoir d'achat d'une grande partie des salariés se dégrade. La part des bénéfices consacrée à la recherche et au développement, baisse dangereusement. Il est urgent de rompre ce cercle infernal, de remettre le travail, l'emploi, les salaires, les droits des salariés, au centre des négociations à tous les niveaux. Les journées de grèves et de manifestations nous offrent l'occasion d'interpeller partout et ensemble, pouvoirs publics et directions d'entreprises. Il est urgent que les choses s'améliorent Madame la Marquise.

de l'entreprise Bosch à l'égard de ses salariés sous prétexte de maintenir 190 des 300 emplois qu'elle compte supprimer, alors même que ses bénéfices ont progressé de 69% l'an dernier. Tout le monde peut comprendre que, face à un tel chantage les salariés n'aient pas d'autre choix que de signer la modification de leur contrat de travail, bien que la signature sous contrainte ne signifie pas accord sur le fond.

Avec cet accord, l'entreprise Bosch gagne 12% de diminution du coût salarial. De quoi réjouir PDG et actionnaires !

L'usine Sediver, à Saint-Yorre (Allier) est spécialisée dans la fabrication d'isolateurs électriques en verre.

Dans une lettre adressée au personnel début août, le PDG du groupe italien Vetroarredo, propriétaire de Sediver, s'est déclaré « *prêt à renoncer à fermer le site et à transférer une partie de la production dans ses filiales brésilienne et chinoise, à la condition que les salariés acceptent une baisse de salaire de 25 à 30%* ». Cela pourrait, selon lui, permettre le maintien de 150 emplois. Expliquant que « *les salariés de Sediver étaient les mieux payés du département* », le PDG sollicitait aussi une aide publique de 6 millions d'euros. Ce courrier a été perçu comme un double chantage par les salariés et par plusieurs élus locaux, qui gardent en mémoire le cas Bosch. Il est hors de question pour eux de céder à la pression. Ils ne sont pas prêts à débattre de telles propositions, sachant que s'ils acceptaient, l'usine fermerait quand même dans les deux ans.

Le chantage aux délocalisations et licenciements a toutes les chances de devenir la nouvelle arme de guerre contre les droits et revendications des salariés.

Sous prétexte de concurrence européenne et internationale, une pression considérable est exercée sur les salariés pour les faire renoncer à tous leurs droits...S'ils se laissent faire... !

Travailler plus pour gagner...Quoi ?

invités à travailler plus pour le même salaire. Quant à la liberté de choisir, elle est réduite à néant par le chantage à l'emploi.

Qui sème le vent récolte la tempête !

A force de dénoncer le coût des 35 heures pour l'économie française, le gouvernement a déclenché un mouvement qui semble le dépasser. Fin juin, les salariés de Bosch à Vénissieux ont accepté de travailler 36 heures payées 35 pour éviter une délocalisation en République tchèque. Déjà le groupe Doux avait dénoncé l'accord sur les 35 heures de 1999 et amputé de 23 jours la RTT. Seb allonge également la semaine de travail et d'autres entreprises déclarent l'envisager, tout comme Motorola Angers dont le directeur adressait récemment un courrier à La CGT Freescale, annonçant que compte tenu du climat actuel, il pourrait être bon d'ouvrir une concertation sur le sujet.

Pour le gouvernement, les Français devraient avoir « *la liberté de travailler plus pour gagner plus* ». En pratique, les salariés se retrouvent aujourd'hui



Il faut travailler plus pour augmenter la production de richesses.

Les experts du FMI (Fond Monétaire International) s'appuient sur l'écart de performance entre l'Europe et les U.S.A., en terme de PIB (Produit Intérieur Brut) par habitant pour justifier cet argument. Pour eux, les Américains travaillent plus que nous, et pour ne pas s'enfoncer dans un irrémédiable retard, les Européens devraient les imiter.

Raisonnement trop simpliste !

Si le PIB par habitant européen plafonne depuis plus de 20 ans autour de 70% de celui des U.S.A., le produit de chaque heure travaillée a beaucoup plus augmenté en Europe qu'aux U.S.A. Autrement dit, la croissance de la productivité y a été bien plus élevée.

En France, la productivité horaire dépasse même le niveau américain.

Pourquoi alors notre niveau de vie a cessé de rattraper celui des Américains ?

L'augmentation de la productivité a été compensée par une baisse du nombre d'heures travaillées.

Ainsi, entre 1970 et 2000, la productivité, mesurée par le produit par heures travaillées, a augmenté de 83% en France, contre 38% aux U.S.A. Mais

dans le même temps, le nombre d'heures travaillées pour chaque habitant a diminué de 23% chez nous, alors qu'il augmentait de 26% là-bas.

Le retard européen ne tient pas à une moindre efficacité productive mais à une moindre utilisation du facteur travail. Les Européens travaillent moins : ils sont moins nombreux à travailler et ceux qui ont un emploi travaillent moins longtemps dans l'année et moins longtemps dans la vie (dans une société qui compte près de 10% de chômeurs). Le FMI en conclut, et notre gouvernement avec, qu'il faut travailler plus. Mais on peut, à partir du même constat, tirer des conclusions opposées. C'est ce que fait notamment Olivier Blanchard, professeur d'économie au MIT (Massachusetts Institute of Technology), dans un récent article (« L'Europe ne va pas si mal », les cahiers *En temps réel*, juin 2004).

Selon lui, il faut voir dans le décrochage européen l'expression d'un choix de société et non une défaillance économique. « *Les niveaux de productivité sont aujourd'hui à peu près les mêmes dans l'Union européenne et aux U.S.A. La principale différence est que l'Europe a utilisé une partie de la hausse de productivité pour augmenter le temps de loisir plutôt que le revenu, tandis que les U.S.A. ont fait l'inverse* ».

Cet argumentaire a le mérite de rappeler que le niveau de PIB par habitant n'est pas un objectif en soi. Une société peut préférer une durée du travail plus faible quitte à limiter son revenu par habitant, sans que cela lui procure moins de bien être. A Freescale, il est fort peu probable que les salariés qui travailleront très prochainement sur les nouveaux horaires de week-end voient leurs conditions de vie et de bien-être s'améliorer, alors même qu'ils vont « travailler plus, pour gagner plus"...

Les vrais enjeux de la remise en cause des 35 heures sont ailleurs : la remise en cause du régime et de la rémunération des heures supplémentaires. Aujourd'hui donc, la question est bien de nous faire travailler plus pour gagner moins !

Devons-nous laisser faire... ?

Loi de réforme de l'assurance maladie

Obligation à partir de 16 ans de désigner un médecin traitant, participation forfaitaire de l'assuré (fixée à 1 euro pour l'instant), pour chaque acte et consultation...Création d'un Dossier Médical Personnel (DMP), permettant le suivi des actes et prestations de soins, l'assuré devant autoriser le médecin à consulter son DMP, sinon son remboursement sera minoré.

Au-delà de ces mesures visibles directement, d'autres points bien plus inquiétants ont été votés par cette loi :

*** La création d'une autorité de santé**, dont les missions seront :

- d'évaluer les services attendus et rendus des produits, actes, prestations.
- contribuer par ses avis aux décisions concernant leur prise en charge par l'assurance maladie.

- contribuer à la définition des protocoles de soins.

Les avis ne seront donc pas rendus, comme cela aurait été souhaitable, sur la base de critères scientifiques. Ils le seront aussi sur la base de critères économiques.

Sa composition : 8 membres désignés par le Président de la République, ceux de l'Assemblée Nationale et du Sénat, celui du Conseil Economique et Social.

Leur indépendance est donc loin d'être assurée.

*** Les caisses proposeront chaque année leur budget au Ministre.** Cette proposition sera préalablement soumise à un Conseil de Surveillance. Un comité d'alerte est mis en place pour « alerter » les caisses ainsi que l'état en cas d'évolution des dépenses incompatible avec l'objectif national voté par le parlement. Dans le cas d'un dépassement significatif de cet objectif qui ne peut excéder 1%, les Caisses devront proposer des mesures de redressement.

Alors qu'elles ne peuvent intervenir sur les recettes, les caisses auront donc l'obligation d'agir pour maîtriser les dépenses dans un cadre pluriannuel s'imposant à elles, défini par le parlement.

*** Toute proposition d'inscription, de radiation ou de modification des conditions d'inscription au remboursement d'un acte ou d'une prestation est décidée par l'UNCAM** (Union Nationale des Caisses des Assurances Maladie) après avis de la Haute Autorité de Santé et l'avis de l'Union Nationale des Organismes Complémentaires. Les décisions de l'UNCAM sont réputées approuvées, sauf opposition motivée du Ministre. Dans les faits c'est donc l'UNCAM qui décidera du périmètre remboursable ; ce n'est donc plus l'Etat garant de la politique de santé.

Le système de Sécurité Sociale français, obligatoire et solidaire, a rendu effectif le droit à la santé, droit humain fondamental, reconnu comme tel dans la Constitution française, fondé sur le principe : chacun cotise en fonction de ses revenus et reçoit en fonction de ses besoins.

Il a permis le développement du service public hospitalier, l'un des piliers de notre système de soins. Ce couple « Santé-Sécurité Sociale » est plus que jamais un outil essentiel de lutte contre les exclusions et de maintien de la cohésion sociale.

Parce que le principal objectif qui lui était assigné était la réduction des dépenses, il s'est sérieusement dégradé ces dernières années.

Notre système a besoin d'une vraie réforme. Afin d'assurer à tous un égal accès à des soins de qualité de la même façon. La Sécu doit disposer de recettes accrues, stables et pérennes. Il faut réformer les cotisations patronales en élargissant leur assiette à l'ensemble des richesses créées par les entreprises, taxer les revenus financiers des entreprises, mettre fin aux exonérations patronales, créer un fonds de garantie qui prenne en charge les dettes des entreprises à l'égard de la Sécu.

Mieux organiser notre système pour le rendre plus efficace, tout en améliorant les niveaux de remboursement.

Ce n'est pas ce que fait la réforme Douste-Blazy !

Elle met en cause notre système solidaire. La dramatisation du déficit est le prétexte à une réforme qui conduit à une remise en cause des fondements de la solidarité et à une logique de protection minimaliste, culpabilisant les assurés sociaux au nom de leur « responsabilisation ».

Sa logique est purement financière.

Alors oui, la Sécu a besoin d'une vraie réforme de progrès social. C'est possible, à condition d'accentuer la pression de tous pour que ces exigences soient prises en compte !



La liste noire de La CGT

La CGT a dressé une liste de 37 sociétés de la métallurgie et des biens d'équipement qui préparent des délocalisations :
Pour 80% d'entre elles l'actionnariat est européen.

8 sociétés sur 10 qui ont décidé de délocaliser sont en effet des multinationales. Le nombre d'emplois concernés par cette vague dépasse les 4000.

La CGT a publié les noms des 22 entreprises qui dépassent les 100 salariés délocalisés.

Voici la liste :

- Valéo et ses filiales, Ronal, APM-Valfond (Pologne)
- Annoflex, Snapon, TRW (République tchèque)
- Thomson-Genlis télévision (Chine)
- Diétal-luminaires, Lunetterie du Jura (Thaïlande)
- Whirlpool, Lafuma, ST-Micro (Asie et Europe de l'Est)
- Chaffoteaux et Maury (Maroc)
- Arthur-Martin (Slovaquie)
- Pons, Thyssen (Europe de l'Est)
- Vishnay, Facom (Inde)

Entreprises dénoncées pour chantage à la délocalisation :

Bosch, Cattinair, Seb, Ronz, et le groupe agroalimentaire Breton-Doux.

Pour stopper une telle hémorragie, La CGT appellera à une journée d'action le 21 octobre.

Les Français n'ont pas le moral !

Le moral des français sur l'évolution de la situation économique du pays a du mal à suivre l'optimisme des statistiques.

Selon un sondage du CSA, les Français se disent en effet pessimistes à 64%, soit le plus mauvais Résultat depuis 1996.

Ces résultats peuvent peut-être s'expliquer de par les aspects sociaux qui affectent le pays depuis quelques années : 35 heures, délocalisations, réforme sur les retraites et l'assurance maladie, sont notamment au cœur des préoccupations.

Y aura-t-il école le lundi de Pentecôte ?

Le ministre de l'éducation nationale, François Fillon, va élaborer un projet d'arrêté faisant du lundi de Pentecôte un jour travaillé dans les établissements scolaires à partir de 2005.

A la suite de la canicule de 2003, le gouvernement avait décidé de supprimer un jour férié afin de financer une partie de son plan d'aide aux personnes âgées.

Cette journée supplémentaire de travail doit être fixée dans le privé après négociation par entreprise ou par branche, et dans le secteur public, également après négociation.

A suivre...